

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3417

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Remplacement du serveur du système informatique de péage centralisé - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un projet de marché relatif au remplacement du serveur du système informatique de péage centralisé (SIPC) du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Le serveur SIPC assure la gestion des péages et la supervision générale du système d'information du péage du périphérique nord. Il a un rôle capital dans la collecte des transactions monétaires et bancaires du péage. Ce matériel est devenu obsolète et n'est plus maintenu de surcroît ni par le constructeur ni par les sociétés informatiques qui ont fourni le système d'exploitation.

Une refonte complète du système de péage est programmée pour l'année 2007, dans le cadre du programme pluriannuel de gros entretien et renouvellement (GER) défini par le futur délégataire chargé de l'exploitation du périphérique nord de Lyon à partir de janvier 2006. Dans cette attente, seule une mesure palliative d'urgence est indispensable sur le matériel SIPC et le portage des applications sur le nouvel environnement.

Pour des raisons techniques, seule la société GEA est susceptible de modifier le système dont elle a assuré la mise en œuvre initiale. La prestation, évaluée à 55 000 € HT, sera attribuée sur la base d'un marché négocié sans mise en concurrence.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à la société GEA le 2 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché négocié sans mise en concurrence, en application des articles 34 et 35-III-4°alinéa du code des marchés publics, avec la société GEA pour le remplacement du serveur SIPC du boulevard périphérique nord de Lyon, pour un montant de 55 000 € HT, soit 65 780 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 12 juillet 2004 pour un montant de 2 500 000 € - opération 0443.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,